Pontoise, le 17 avril 2019

**A propos de la collecte de fonds en faveur de la cathédrale Notre Dame de Paris**

Depuis l’incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris, le lundi 15 avril, beaucoup de particuliers ou entreprises ont manifesté leur souhait de participer financièrement à sa reconstruction.

Il faut, pour cela être très prudent dans le choix de l’association ou la fondation à qui vous allez remettre votre participation. En effet, un grand élan de solidarité s’est mis en place et nous voyons surgir beaucoup de collectes privées françaises ou étrangères (plateformes, cagnottes, quêtes, etc.)

C’est pourquoi, l’évêque de Pontoise, Monseigneur Stanislas Lalanne, privilégie et vous conseille fortement d’apporter votre concours au **Fonds Notre-Dame de Paris** abrité par la **Fondation Avenir du Patrimoine** à Paris, sous égide de **la Fondation Notre Dame**, reconnue d’utilité publique. Vous serez ainsi assuré, d’une part, que votre don ira bien à la reconstruction de la cathédrale de Paris en pleine coordination avec les pouvoirs publics. Et, d’autre part, que vous aurez la possibilité de recevoir un reçu fiscal.

Pour faire un don : <https://don.fondationnotredame.fr/fapp-notre-dame>

Site Internet : [www.fondationavenirpatrimoineparis.fr](http://www.fondationavenirpatrimoineparis.fr)

**POUR INFORMATION**

La Fondation Avenir du Patrimoine à Paris sous égide de la Fondation Notre Dame, reconnue d'utilité publique a pour vocation de **restaurer et de mettre en lumière les édifices religieux et leurs chefs d'œuvre**, aux côtés des pouvoirs publics.